



# Dompierrre « Mag »

Numéro 10 — décembre 2018

## Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Vie communale et faits divers.	2
Formalités administratives, compteurs Linky.	3
Nature, eau, assainissement, écologie, forêt, canicule, où allons nous ?	4-5
Dompierrre d'hier et d'aujourd'hui: Le Tacot	6
Secrétariat de mairie. L'agence Postale, Adieu à Lulu.	7
L'énigme	
Informations utiles Etat civil	8

Directeur de la publication: Guy Pietriga, Rédacteurs: Nelly Janod, Jérôme Bombois, Collaborateurs: Jicéeffe, Maryse Chauvin. Secrétaire: Céline Marcelino . Imprimé par Bernard Mourier SA : 255 Rue Victor Puiseux, 39000 Lons-le-Saunier

Dompierroises, Dompierrois, chers amis, Histoire d'eau... et d'assainissement. Récemment, en présence de deux habitantes de la commune et du conseil municipal, j'ai reçu un conseiller du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Orgelet et son Président. Depuis bientôt un an je sollicitais une réunion d'information sur le prix de l'eau. Parler du manque de réactivité de Suez est un doux euphémisme. Mais enfin nous avons pu discuter et obtenir quelques explications sur l'augmentation de près de 20% du prix du mètre cube. Même si notre prix est inférieur à de nombreuses communes du secteur, j'avais trouvé cette augmentation très abusive.

En résumé Suez souffrait d'un déficit structurel du en majeure partie à une moindre demande d'Orgelet. Le manque à gagner occasionné par la consommation nettement inférieure de la commune d'Orgelet qui s'est orientée vers un autre fournisseur était donc compensé par une augmentation des petits consommateurs.

De plus un nouveau mode de perception de la part fixe majorait le tarif, car deux abonnements se retrouvaient sur la même facture, dont un en avance pour 2019. Comme le résumait une intervenante : « moins on consomme plus on paye cher ! » ce qui est un comble en période de sécheresse où le Préfet nous invite à restreindre l'usage de l'eau ! Il ne nous est malheureusement pas possible d'intervenir, car contrairement à ce que certains croient, et que Suez laissait entendre, la commune n'est nullement impliquée dans la distribution et la facturation de l'eau.

Voilà pour l'eau ; en ce qui concerne l'assainissement, le transfert du service à la communauté de communes va générer lui aussi une augmentation importante. En 2019, la part fixe va passer

de 20.00 € à 50.00 € et prix au m3 de 0.69 € à 1.00 €. Il ne convient pas d'accuser la CCRO même si je suis souvent très réservé sur les décisions budgétaires qui sont prises (j'ai voté contre cette augmentation mais la majorité a tranché).

L'augmentation vient du fait que lorsque la commune gérait l'assainissement, elle versait une subvention d'environ 5000.00 € au budget d'assainissement pour l'équilibrer. En fait on prenait sur les impôts pour rembourser une partie de l'emprunt de la station d'épuration. Je proposerai donc au conseil, en mars 2019, de réduire l'impôt de ce montant afin de compenser la hausse brutale des coûts.

Ces deux exemples nous montrent que bien souvent, on n'a pas la capacité d'annuler des hausses tarifaires ou de modifier des décisions antérieures à notre mandat. Il ne suffit pas de descendre dans la rue. La gestion d'une collectivité est le fruit d'un historique, et dépend de décisions extérieures sur lesquelles elle n'a pas forcément de prise.

Dans un tout autre domaine, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, dans cette période troublée qui je l'espère se terminera grâce au dialogue et à la compréhension de toutes les parties.

On a besoin, plus que jamais, de se parler, de s'écouter et de se comprendre.

Guy PIETRIGA



## Evènements, faits divers, infos Dompierre

### Travaux de voirie: Eiffage et Famy dans une prestation de qualité.

L'objectif principal est de faire de cette route l'accès principal de la commune. Les raisons en sont les suivantes : l'embranchement est sécurisé en venant de Lons le saunier: le tourne-à-gauche est matérialisé sur la D 52. Mais aussi en venant d'orgelet, il ne faut pas plus longtemps que par la route du pont de la Thoreigne. Les nombreux virages de cette petite route en font une voie accidentogène, propre aussi à certains excès de vitesse. Il convient aussi de réduire l'utilisation de la petite route dite « en rousset » qui ne sera d'ailleurs plus déneigée. Et faciliter l'accès au nouveau lotissement. Les travaux ont débuté en novembre. Un marché public avec mise en concurrence avait été lancé en octobre: Pour un coût d'environ 57 700 € Ht financé pour partie par l'emprunt (60%) et le reste entre autofinancement et subvention ESTJ (Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes) du conseil départemental. La prise en charge de la maîtrise d'œuvre par le maire permet d'éviter les frais d'ingénierie qui auraient pu s'élever jusqu'à 6000 ou 7000 €. Des travaux connexes ont été engagés hors marché : empierrage, bicouche, pointe à temps en différents endroits du village pour 23 160 € H. Ces travaux s'inscrivent dans une politique de rénova-

tion des voies communales, préoccupation constante du conseil. Un des derniers leviers sur lequel le Conseil municipal peut agir. Merci à Colette SOFFRAY et son conseil pour avoir pris en charge la partie située sur leur commune.



### SOIREE D'EPOUVANTE

Tremblez dans vos chaumières, habitants de Dompierre ! A l'initiative de Nicolas Bride et de Nelly Janod, assistée de parents de la commune, de sombres et menaçantes créatures ont investi les rues du village, quémandant des friandises et terrorisant, un peu les habitants à l'heure du souper. Fidèles à la tradition de convivialité et de solidarité, les enfants ont ensuite partagé le produit de leur quête à la salle des jeunes dans une atmosphère de franche cordialité. Certains affirment même que le maire qui les a rejoints en fin de cortège serait reparti avec une bonne poignée de bonbons. Dans la poche. Médisance certainement. Quoi que...



### BELLE REUSSITE du TELETHON, étape gourmande et généreuse.

Accueil très chaleureux d'Orgelet Rando qui s'est rendue à Dompierre malgré des conditions climatiques défavorables, les marcheurs ont fait 11 km en 2 heures 40.. Tous se sont retrouvés dans la salle communale pour se réchauffer un instant. De nombreux habitants de Dompierre avaient confectionné des pâtisseries qui ont connu un grand succès. Les ventes ont été versées au profit du téléthon et ont rapporté 258.50 € Puis les marcheurs ont repris la route, après un lâcher de ballon, pour un retour pluvieux à Orgelet. Il faut souligner que les participants ont versé leur droit d'inscription à l'association française contre les myopathies et ont collecté 310.00 €. Fort de ce succès,

Claude Rigolet remercie très sincèrement les Dompierrois et propose de renouveler l'évènement l'an prochain.



## FORMALITES ADMINISTRATIVES

### Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : du nouveau sur vos bulletins de salaires

Cette grande réforme du paiement de l'impôt sera mise en œuvre à partir de janvier 2019.

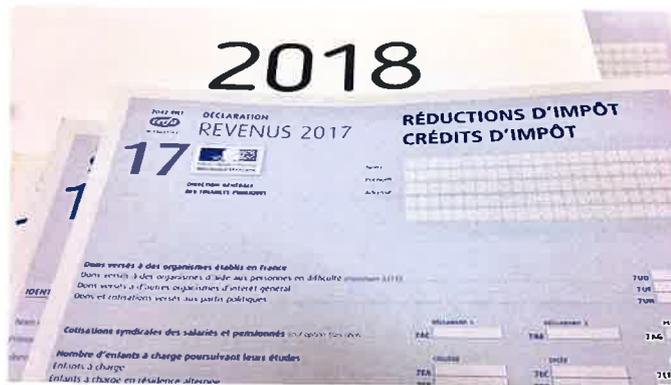
Elle prendra la forme d'une retenue sur votre salaire ou votre pension de retraite.

Pour les revenus fonciers et les revenus des indépendants et agriculteurs, l'impôt sera payé via des acomptes contemporains calculés par l'administration et prélevés chaque mois sur votre compte bancaire à compter du 15 janvier 2019 (sauf option pour un paiement trimestriel).

Pour les personnes non imposables, le taux de prélèvement sera de 0 % et donc la réforme ne change rien pour eux.

Pour les autres, le taux personnalisé qui figure sur leur dernier avis d'imposition a été transmis aux employeurs et caisses de retraites dès le mois de septembre 2018, sauf option prise pour le taux non personnalisé.

Les entreprises ont ainsi la possibilité de faire préfigurer sur les bulletins de paie des derniers mois de 2018 – à titre informatif – les informations sur le taux de prélèvement qui sera appliqué au salarié et le montant simulé de la retenue à la source.



Autre moyen pour avoir une idée précise du montant de prélèvement applicable à partir de janvier 2019, un simulateur dédié est en ligne sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr). En indiquant le salaire net mensuel imposable et votre taux de prélèvement à la source, le montant qui sera prélevé chaque mois sur le bulletin de paie est automatiquement calculé.

Toutes les réponses à vos questions sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou numéro national : 0 811 368 368 (service 0,06 € / minute + prix d'un appel).

### COMPTEURS LINKY

Les compteurs Linky sont installés par Enedis (ex GDF-ERDF) pour moderniser le comptage de l'électricité. Depuis le lancement du dispositif, Linky a soulevé de nombreuses inquiétudes prin-



cipalement autour de la protection des données, de la santé, du coût du dispositif et de la sécurité.

Dans certaines communes sous l'impulsion des habitants ou parfois du maire lui-même des groupes s'opposent à l'installation du dispositif. Le tribunal administratif de Toulouse a validé le lundi

10 septembre 2018 une partie d'un arrêt pris par la commune de Blagnac à l'encontre du compteur Linky. Mais l'ordonnance, ne fait en réalité que confirmer le droit existant. Suite à des interrogations relatives à une lettre d'Enedis, le conseil municipal, saisi par des habitants de la commune de Dompierre, s'en tient à la loi et rappelle que : « l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix individuel et sans pression pour : - *refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété* ; - *refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur* ».

Ce qui laisse libre choix à chaque habitant.

### Recensement des jeunes à l'âge de 16 ans



Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

#### Procédure pour se faire recenser :

Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents. Le recensement s'effectue en s'adressant directement à la mairie de Dompierre.

#### Documents à fournir :

La personne doit fournir une pièce d'identité et son livret de famille. Il n'est pas nécessaire d'apporter un justificatif de domicile mais un certificat de scolarité.

#### Délai expiré :

Si le délai de 3 mois pour se faire recenser est dépassé, le jeune peut toujours faire régulariser sa situation jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.

#### Attestation et concours

Lorsque les démarches sont accomplies, une attestation de recensement est remise à la personne. Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le BAC, le permis de conduire, le CAP ou le BEP.

## Nature, écologie, zero-phyto,

*Autour de nous existe un univers que nous ne soupçonnons pas. Un univers où des espèces cohabitent, vivent, meurent, existent. On peut y être sensible ou pas, mais on ne peut l'ignorer. Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme. Voilà les termes d'un rapport relatif au lieu-dit « aux carrières ».*

La biodiversité du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » ne se borne pas aux espaces exclusivement naturels et éloignés de toute emprise humaine. Elle se niche parfois dans des milieux façonnés de longue date par l'homme : c'est le cas des grands espaces ouverts ou boisés, où l'agriculture et l'activité forestière ont modelé l'environnement pour créer celui que l'on connaît aujourd'hui. Les carrières et anciennes carrières de la Petite Montagne font également partie de cette trame écologique. Plus ou moins vastes, visibles ou connues, elles sont pourtant nombreuses et abritent une nature insoupçonnée : dans les ornières, sur les fronts de taille, sous les blocs qui se sont décrochés, la diversité a élu domicile et de nombreuses espèces de faune et de flore se sont approprié les lieux. Si la biodiversité des carrières de la Petite Montagne est assez importante, tous les sites n'ont pas le même potentiel. Celle de Dompiere-sur-Mont figure en haut de la liste avec pas moins de seize espèces différentes : onze espèces de papillons, dont une patrimoniale (Azuré des cytises) ; une espèce d'amphibien (Triton alpestre) ; une espèce d'odonate (Calopteryx éclatant) ; trois



espèces d'orchidées (Orchis pyramidal, Orchis bouc, Orchis militaire). Le site abrite plusieurs mares temporaires susceptibles d'attirer amphibiens et odonates pour la re-

production et l'alimentation, ce qui lui confère une importance particulière dans un secteur globalement peu pourvu en mares. Un tel site pourrait ainsi à terme accueillir des espèces rares comme l'alyte accoucheur ou le crapaud calamite, connus ailleurs en Petite Montagne. Afin d'assurer sa préservation et d'améliorer ses capacités d'accueil, la mare centrale, située à la croisée des chemins desservant l'ancienne carrière, sera légèrement recréusée par la commune durant l'hiver afin de la rendre plus profonde et pérenne. Les véhicules ne circuleront plus à l'intérieur de la carrière, évitant ainsi d'écraser les pontes d'amphibiens ou les adultes. À terme, le site pourrait bien devenir un « hot spot » de la biodiversité locale !



*Aux carrières, nous avons profité de la présence d'engins de terrassement (Eiffage) pour creuser la mare. (Claude PONCET)*

Un peu plus à l'ouest, un deuxième site sert aujourd'hui de décharge de déchets inertes. Ici, aucune espèce ciblée par les protocoles d'inventaire n'a été observée. En revanche, la Renouée du Japon occupe quelques mètres carrés contre l'ancien front de taille. L'éradication de cette plante invasive est délicate et nécessite des interventions régulières (arrachage ou fauche répétées d'avril à septembre) et des précautions particulières : la dispersion d'un infime fragment de tige ou de rhizome peut en effet donner naissance à un nouveau massif ! Or le risque de disperser cette plante par le passage répété des véhicules près de la décharge n'est pas négligeable. La mise en défend de la zone infestée, couplée à une élimination régulière de la plante, permettra de s'assurer que l'espèce ne se développe pas davantage dans la carrière ou dans les parcelles voisines.

Ces deux exemples, qui s'inscrivent dans des milieux fortement anthropisés, soulignent l'importance de trouver un équilibre harmonieux entre activité humaine et biodiversité, la conciliation des deux constituant un objectif majeur au sein du site Natura 2000.

Céline ROUX Chargée de mission-Coordnatrice

*Si vous souhaitez en savoir plus sur la biodiversité des carrières, le rapport de l'étude réalisée en 2016 est disponible sur le site internet du site Natura 2000 (<http://petitemontagnedujura-n2000.fr/>).*

## bois et forêt, où allons nous ?

### Une alternative durable aux pesticides

La végétalisation des cimetières permet de répondre de manière écologique aux objectifs d'entretien « zéro pesticide ».

En effet, depuis le premier janvier 2017, les communes ne sont plus autorisées à traiter les espaces verts publics, hormis les terrains de sports (fermés) et les cimetières.

Même si plusieurs communes utilisent donc encore des pesticides pour l'entretien des cimetières, qui sont des espaces sensibles, ces traitements ne sont pas anodins.

Ils polluent malgré tout l'environnement et endommagent la santé des habitants qui se rendent régulièrement sur les lieux. Pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur ces espaces, qui comportent parfois des surfaces étroites (ex : inter-tombes), les communes comme Dompierre doivent développer des opérations très chronophages, comme le désherbage manuel. Dans un contexte où les collectivités connaissent des restrictions budgétaires et de personnel, liées aux réformes territoriales, ces solutions demandant du temps ne sont parfois pas

envisageables. Dans un souci de préserver à la fois la santé des habitants, l'environnement et l'économie des communes, des solutions intéressantes peuvent se présenter. La végétalisation des surfaces permet de faciliter l'entretien des surfaces. Les gazons utilisés pour les cimetières peuvent être de type pousse-lente et très rustiques. Ils ne nécessitent en moyenne que de 4 interventions de tonte par an. Pour les espaces plus exigus, comme les inter-tombes, les villes peuvent choisir de mettre en place des fragments de sedums, qui sont aussi des plantes rustiques et très couvrantes. Dans un premier temps, la végétalisation des surfaces répond à la non-utilisation de produits phytosanitaires, puisque les végétaux implantés prennent la place de nombreuses adventices, et dans un second temps, limite le temps d'entretien.

C'est une solution durable que les communes peuvent envisager, à condition que les habitants aient accès à l'information et puissent exprimer leur avis. C'est le but de cette chronique.

Nina Silaire (FREDON)

## Coupes de bois, l'avenir de la ressource

Dès ce début d'automne 2018, les dommages de scolytes prennent des proportions inquiétantes dans nos massifs jurassiens. Le scolyte typographe est largement présent, le chalcographe est fréquent sur les cimes ou les plus petits diamètres. La saison de végétation 2019 sera déterminante quant à l'évolution des dommages mais on peut d'ores et déjà s'attendre à des attaques sur les secteurs touchés en 2018. Ce sont les conditions climatiques qui en déterminent l'intensité. Les facteurs impliqués dans le déclenchement de cette épidémie sont liés essentiellement aux sécheresses et chaleurs estivales et notamment celle de 2018, ce qui a probablement permis dans les secteurs de plaine l'établissement d'une troisième génération de typographes et donc une explosion des populations. Les mesures visant à limiter les populations de scolytes (recherche et extraction des bois sur pied colonisés avant essaimage et sortie des bois exploités sains avant colonisation) permettront de limiter l'ampleur des dégâts et la durée des attaques. Force est cependant de constater la fragilisation d'une ressource essentielle à notre commune. Compte tenu de tous

ces paramètres, il reste délicat de prédire l'intensité des dommages au printemps 2019. Cependant, le risque est fort de voir des arbres rougir encore au cours de l'hiver et au début du printemps prochain (à cause des attaques en cours) et en début d'été 2019 (à cause des futures attaques de printemps).

Au vu de l'ampleur du phénomène, cet incident a déjà un impact sur le marché du bois d'épicéa. Dans ce contexte, afin de rationaliser les moyens et limiter la saturation des marchés, il convient de prendre des mesures de priorisation des exploitations. Exemple, aux trêches, les arbres scotés ont été vendus dès cet automne.

Pour se développer le typographe a besoin d'une certaine épaisseur d'écorce. C'est pourquoi on le rencontre sur des tiges d'un certain diamètre (>25 cm). Le chalcographe quant à lui peut se développer dans des écorces fines et il peut donc coloniser des jeunes tiges et les branches ou la cime de plus gros arbres. Outre une moindre demande de grands arbres sur le marché, faute de scieries à même de les exploiter, cette colonisation des épicéas nous invite à pro-

poser rapidement de beaux volumes, mais déjà atteints, à la vente.

Nous ferons en sorte de modérer l'impact visuel de ces coupes grâce aux conseils avisés de notre garde forestier et gardons l'espoir d'enrayer le processus de multiplication des scolytes.

L'ONF préconise de prévoir l'ajournement des coupes de bois sains, et la vidange hors forêt des produits d'exploitation qui doit s'effectuer impérativement dans des délais stricts ne permettant pas le déroulement complet du cycle des scolytes.



En ce qui nous concerne, il faudra tout de même vendre les bois arrivés à maturité ainsi que les bois d'éclaircie de sapin.

Quant à l'avenir, il faudra probablement trouver des solutions scientifiques au problème. Pour cette année, l'objectif prévu au budget a été largement dépassé, mais la conjoncture n'invite pas à l'optimisme.

GP/ merci à Sébastien Lacroix pour son aide précieuse

## DOMPIERRE d'hier... et d'aujourd'hui: « Le tacot »

Une fois n'est pas coutume, nous allons donner la parole au regretté André Jeannin pour évoquer le tacot qui traversa le village de Dompierre de 1898 à 1948. Une chenille de 60 mètres de longueur tirée par une loco 030 Franco-Belge qui suait sang et eau dans les monts de Revigny avant de reprendre sa respiration dans la morne plaine rocheuse menant de Poids-de-Fiole à Dompierre.



« Les premières études concernant les voies ferrées secondaires dans le département du Jura, furent examinées à la session du Conseil général du mois d'août 1875. Le conseiller du canton d'Orgelet se fit le porte-parole de ses concitoyens. Il pouvait s'appuyer sur la délibération du conseil municipal du 18 mai, qui constatait que « la ligne par Pont-de-Poitte éloigne trop Orgelet de Lons-le-Saunier, et que l'embranchement par Nogna, Marnézia, Dompierre est beaucoup plus court, que de l'avis de chacun, il dessert mieux les intérêts d'Orgelet, qu'il offre tous les avantages sous le rapport du sol et du climat ». (*Le sol et le climat, arguments imparables...*).

Enfin vint l'inauguration : « Monsieur



Godin, ministre des Travaux publics, propose aux membres du conseil de se rendre en corps aux fêtes d'inauguration et d'adresser aux membres des

bureaux de l'hospice de Bienfaisance, de secours mutuel du Comice agricole, au lieutenant des pompiers, au chef de la fanfare et à Messieurs les Employés des diverses administrations, une invitation à se joindre à la municipalité pour participer à cette fête le dimanche 23 octobre 1898».

« Alors, depuis cette époque, régulièrement, le petit train accomplira journalièrement ses trajets et le Conseil municipal d'Orgelet n'interviendra que pour réclamer une troisième voie à la gare, refuser l'agrandissement de cette dernière, demander la limitation de la longueur des trains, faire construire des contre-rails en bois au lieu des contre-rails métalliques, pour atténuer les risques d'accidents quand les voitures traversent la voie aux passages dangereux. Sur les photographies on voit distinctement la voie qui court devant le café et l'église de Dompierre, sans protections il est vrai. Des protestations s'élèvent aussi contre « la vitesse exagérée de la marche des trains ».

« Or, un tableau de l'horaire de ce



train renseigne sur sa vitesse. Il parcourt la distance Lons-Bifurcation en une heure ; dix minutes d'arrêt pour faire le plein d'eau, puis départ pour Orgelet qu'il rejoindra en trente-et-une minute. Donc une heure quarante-et-une pour aller de Lons à Orgelet. Il est vrai que le trajet dans l'autre sens sera un peu plus rapide : une heure et vingt-cinq minutes !

Le terme « vitesse » avait un autre sens que le nôtre pour nos grands-pères ! »

« Pourtant, si l'on n'était pas pressé, le moyen le plus sûr de voyager était ce tacot qui mettait plus de deux heures pour monter de Lons à Orgelet. Charmant, ce petit train malgré la dureté de ses sièges en bois, malgré

les escarilles qui trouvaient refuge dans les yeux. Toujours gai, il sifflait à tout bout de voie, se tortillant sur les rails comme un danseur de tango sur la piste, donnant aux voyageurs l'impression d'être sur un manège ; Beau joueur, il s'arrêtait essoufflé dans la rampe des monts pour permettre à certains de goûter aux raisins des vignes voisines, et ralentissant exprès sous les tunnels afin que des galopins puissent déniaiser par des baisers volés quelques demoiselles figées ».

« Il pourrait en raconter des histoires le petit train : évoquer le départ des poilus en 1914, des mobilisés de 1939; il pourrait dire que pendant la première guerre, le service voyageurs fut réduit et que des trains spéciaux fu-



rent créés pour le ravitaillement du front en bois et en vivres ; il pourrait aussi réclamer la médaille de la Résistance quand il accepta, en 1944, de se coucher sur la voie et obstruer la route dans les virages de Dompierre pour stopper l'avance d'un ennemi qu'on ne vit que quatre mois plus tard... »

La libération de la France, puis, le retour à la normale des approvisionnements en matières premières (46-47) sonnèrent le glas de ce mode de transport démodé et trop peu modernisé. Bientôt, les lignes du « tram » furent durement concurrencées par la voiture automobile qui se répandait dans les agglomérations et les autobus qui desservaient plus facilement les villages de nos contrées. Quant au réseau la Bifur-Orgelet, il fut fermé le 09-05-1948.

La rédaction, remercie chaleureusement l'ASPHOR, pour la contribution photographique et les extraits d'articles d'André Jeannin et G. Bisdard.  
(Jicéhef, GP)

## Remplacement provisoire de la secrétaire de mairie:

Conséquence du congé maternité de notre secrétaire de Mairie titulaire, Céline MARCELINO, Mme Angélique DUMARAIS, domiciliée dans le village, assurera son remplacement. Elle n'a



pas, pour l'instant, été formée à ce métier qui est de plus en plus complexe et technique, tant dans la réglementation que dans les outils bureautiques et informatiques.

Vous voudrez bien lui réserver le meilleur accueil. Elle débutera le 01-01-2019 en duo pendant le mois de janvier avec Céline.

A compter du 01-02-2019 une secrétaire spécialisée en comptabilité publique, Nicole TASSIN, comptable retraitée de la communauté de com-

munes effectuera quelques heures par semaine à la mairie pour assister la remplaçante jusqu'au mois d'avril 2019.

Il n'est pas impossible que les horaires d'ouverture soient modifiés.

Les habitants de Dompierre voudront bien pardonner les inévitables désagréments pendant cette période qui pourrait durer jusqu'à la fin de l'année 2019

Merci d'avance,

Le Maire

## AGENCE POSTALE



D'importants travaux sont prévus à l'agence postale au cours du premier semestre 2019.

Dans le cadre d'un programme départemental de rénovation et de rationalisation de l'espace public, La Poste met 20 000 € pris sur le fonds de péréquation territorial 2017/2019 à disposition de la commune pour aménager les locaux.

Là aussi les usagers de la Poste devront faire preuve d'indulgence.

Photo d'illustration—La Poste



## Dompierre « Mag »: l'énigme.



### La GARGAILLE: Mythe ou réalité?



*Réponse à l'énigme du N°9: Cette inscription figure sur l'autel de l'église et commémore le jour où la foudre s'abattit sur l'édifice, imprimant sa marque dans le bois de la tablette.*

## Au revoir Lulu...

Elle s'en est allée, tout doucement, sans faire de bruit, notre doyenne Lucienne, Lulu.

Oh, ce n'est pas elle qui se manifestait ou qui aurait dérangé qui que ce soit à la commune.

Mais le quartier de la gare doit encore garder en mémoire les échos de ses rires d'enfant, le souvenir de sa jeunesse, puis la douceur de sa retraite.

Lulu, c'est l'image de cette petite bonne-femme aux yeux si vifs et si rieurs ; cette auréole de bouclettes blanches quand elle venait de faire sa mise en plis ; c'est aussi cet humour si fantaisiste : lorsqu'on lui demandait machinalement « Alors, Lulu, quoi de neuf ? », elle nous répondait du tac au tac avec le sérieux d'un pape : « La moitié de 18 ».

Et puis, surtout, la générosité était son quotidien. Sa maison était toujours pleine, amis, voisins, famille défilaient. On venait voir Lulu.

Toujours inquiète du bon accueil, même quand ses pensées commençaient à s'envoler, elle demandait à sa fille « Tu leur as proposé quelque chose ? » alors que nous étions entrain de boire le café.

Voilà, Lulu c'était cela. C'est du moins le souvenir que j'en ai et que j'espère vous avoir fait partager un peu.

Maryse CHAUVIN



## La mairie et l'agence postale

**Coordonnées:** Adresse postale: 10, rue du 11 juillet 1944, 39270 DOMPIERRE SUR MONT

Tél: 03 84 25 48 74 Fax: 09 72 31 88 38 Courriel : contact@dompierrezurmont.fr

**Horaires d'ouverture de la mairie et agence postale:**

Lundi : 8h— 12h      Mardi 11 h-12h et 13h30 — 17h (*de 8h à 11h secrétariat du SIVOM*)  
 Mercredi : 8h— 12h      Vendredi 14h—18h30

*Il est toujours possible de rencontrer le maire sur rendez-vous en fonction de ses disponibilités ( appelez le 03 84 25 48 74)*



### Maison Médicale d'Orgelet

Tél: 03 84 25 68 25

Du lundi au vendredi 8h—17h30

Samedi 8h—12h

**Médecins, infirmières,  
 nutritionniste, etc.**



### Autre médecin:

Clavel Frédérique 03 84 25 41 76

**Dentiste:** Bosio Eric , Ghislaine,

tél : 03 84 25 41 99

### Autres:

**Kinésithérapie Du Mont Orgier:**

Tél : 03 84 35 56 26

## ETAT CIVIL



**Décès** de Christiane Léonie Andrée MURARO le 9/03/2018

et de Lucienne DALOZ le 21/09/2018



**Mariages** de Jonathan Pierre Ludovic CARRE ET Cindy Josiane Chantal

ODOT le 07/07/2018

et de Tony FERNANDEZ et Nathalie Madeleine BRUN le 15/09/2018;

et de Alexandre René Jean CARLIN et Bénédicte BESSON le 29/09/2018

## Informations utiles

**Déchetterie d'Orgelet:** ouverture les mercredi et samedi de 9 h à 12 h et les lundi mercredi et samedi de 13 h 30 à 17 h 30

**Gendarmerie d'Orgelet:** Lundi, mercredi, samedi 14 h—18 h  
 Vendredi 8 h—12 h

**Suite à fermeture de la Trésorerie d'Orgelet:**

**Centre des Finances Publiques de Clairvaux-Les-Lacs:** 5 rue du Parterre BP 54 39130 Clairvaux-les-Lacs

Tél : 03 84 25 80 71 Courriel : t039009@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert tous les jours (sauf mercredi) de 08h30 à 12h30 .



### Ramassage des ordures ménagères:

019	janvier	février	mars	avril
S01 - 02/01	mercredi	S06 - 05/02	S10 - 05/03	S14 - 02/04
S02 - 08/01		S07 - 12/02	S11 - 12/03	S15 - 09/04
S03 - 15/01		S08 - 19/02	S12 - 19/03	S16 - 16/04
S04 - 22/01		S09 - 26/02	S13 - 26/03	S17 - 23/04
S05 - 29/01				S18 - 30/04

	mai	juin
S19 - 07/05		S23 - 04/06
S20 - 14/05		S24 - 11/06
S21 - 21/05		S25 - 18/06
S22 - 28/05		S26 - 25/06

bac bleu

bac gris

le 25 décembre tombant un mardi, la collecte des bacs gris se fera samedi 22/12/18



### Les prochaines manifestations: réservez les dates



**Dimanche 23 décembre 2018** concert Godspel MAPO à l'église 17 heures

**Samedi 12 janvier à 19 h 30** Vœux du Conseil Municipal, salle communale.



**Ils se sont mariés...** **Ils sont arrivés dans la commune...**

**Jérémy JOBERT et Coralie LAMY**, 6 rue du 11 Juillet 1944, le 01-01-2018; **Jonathan CARRE et Cindy ODOT**, 8 rue de la Rippe, le 23-02-2018; **Camille BRIDE**, 13 rue du 11 Juillet 1944, le 01-05-2018; **Robert BESSARD**, 4 lotissement l'Aubépine, le 15-10-2018; **Yannick MAISTRE et Charline ARTUS**, 13 rue du 11 Juillet 1944, le 01-11-2018; **Antoine PRON**, 8 rue du 11 Juillet 1944